

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 78 (1951)
Heft: 7

Artikel: Feu le conseiller d'Etat Porchet dans l'intimité
Autor: Gil. / Porchet, Ferdinand
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-227761>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Feu le conseiller d'Etat Porchet dans l'intimité

Avec M. Ferdinand Porchet, ancien conseiller d'Etat, c'est une noble figure bien vaudoise qui s'en est allée à la fin de janvier dernier.

On a souligné tous les mérites du disparu qui était un ardent défenseur de l'agriculture et un homme qui ne reconnaissait qu'un maître ici-bas : le travail.

* * *

Il avait une façon toute personnelle de se faire craindre de ses subordonnés.

Un jour, au début de sa carrière de magistrat, il aperçoit de la fenêtre de son bureau, un employé qui avait quitté le travail avant l'heure et traversant la place du Château. Il l'appelle, le fait monter chez lui et, sans observation, lui dicte un volumineux courrier. Cela dura au moins trente minutes au-delà de l'heure prévue pour la sortie du personnel.

* * *

Sous son aspect austère, se cachaient cependant de tendres sentiments.

Dans sa famille, on fut tout surpris en remarquant, un matin, que la vieille pendule — un très beau morbier — était arrêtée et... fleurie. A midi, on eut le mot de l'éénigme : à l'intérieur de la porte du vieux morbier, étaient gravés deux noms, soit ceux du vendeur et de l'acheteur et une date. L'acheteur était un ancêtre du magistrat. Quant à la date, elle était exactement celle d'un siècle plus tôt. La pendule était centenaire ce jour-là et son propriétaire avait estimé qu'après avoir marqué les heures durant cent ans, elle avait bien droit... à un jour de repos.

* * *

Sans se fâcher, il savait remettre en place ceux qui avaient parfois besoin de l'être. Il savait aussi se souvenir des mauvaises plaisanteries qu'on pouvait lui faire. Un restaurateur, autrefois en vogue à Lausanne, l'a appris à ses dépens. Pour avoir fait une comparaison mal placée entre le nom du magistrat et les attributs d'un certain animal servi en sauce madère, il n'eut plus l'honneur, pendant deux ou trois ans, d'héberger les quelque trente convives fonctionnant au marché de bétail gras de Pâques.

Gil.

Le concours de la Centrale Laitière de Lausanne

LES PRIX. — 1er prix, un corbeillon-assortim. de fromages (val. 15 fr.) ; 2e prix, idem (val. 12 fr.) ; 3e au 5e prix, idem (val. 5 fr.) ; 6e au 15e prix, un abonnement au *Nouveau Conteūr Vaudois et Romand*. — Les 30 concurrents suivants recevront un BON pour une dégustation au *BAR PERRETTE*, à la Grotte, Lausanne.

*Dernier délai pour l'envoi des réponses : 30 avril 1951. — Le palmarès paraîtra dans le numéro de mai du *Nouveau Conteūr Vaudois et Romand*.*